DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAONE

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DU 4 MARS 1973

CIRCONSCRIPTION VESOUL - GRAY

Electrices, Electeurs,

Je suis candidat dans la circonscription de Vesoul-Gray. Ma famille en est originaire. J'y fais depuis soixante ans de fréquents et longs séjours. J'aime cette région et ses habitants et je désire leur être utile. C'est pour cela que je suis conseiller général de la Haute-Saône depuis 1965 et maire de Rioz depuis 1967.

Ayant été ministre pendant sept ans, ayant acquis ainsi l'expérience des problèmes nationaux, je souhaite mener, en tant que représentant de la Haute-Saône, une action politique.

Je suis fier d'avoir servi jusqu'au bout le général de Gaulle, mais parce que je désapprouvais pour une large part la politique de ses successeurs et leur indulgence coupable en face des scandales financiers, j'ai démissionné de l'U.D.R. en 1971.

En novembre 1972, j'ai adhéré au Mouvement Réformateur parce que son programme me convient. Il est d'opérer des changements dans le calme.

POUR FAIRE QUOI ?

Les Réformes à accomplir, qui sont devenues possibles grâce aux progrès de l'économie française, concernent principalement :

Les salariés. Il faut relever à 1 000 francs au moins le salaire minimum, faire que le salaire des femmes égale celui des hommes et que tous les salariés soient mieux protégés contre les licenciements.

Les artisans, commerçants et travailleurs indépendants. Il faut les défendre contre la concurrence sauvage du grand capitalisme, leur assurer l'égalité fiscale avec les salariés et une protection sociale équivalente.

Les agriculteurs. Le Marché Commun agricole est menacé par les exigences américaines. Il devra être énergiquement défendu. Des prix rémunérateurs devront être garantis, particulièrement pour les produits laitiers. La production de la viande doit être encouragée et ses cours régularisés. Il faut maintenir les exploitations familiales, procurer des crédits à très bas taux d'intérêt aux agriculteurs qui s'installent ou se modernisent, réduire les impôts frappant les successions d'exploitants. Bien d'autres mesures seront à imaginer, en plein accord avec les représentants de la profession.

Les fonctionnaires. Les traitements publics doivent croître comme les rémunérations privées, les abattements de zone être réduits.

Les personnes âgées et les handicapés. Le doublement de la retraite minimum est à réaliser immédiatement, ainsi qu'un abaissement par étapes de l'âge de la retraite. L'indexation de l'I.V.D. s'impose. Les handicapés ont droit à une aide plus susbstantielle. La vie des familles sera facilitée par l'indexation des allocations familiales sur la hausse des salaires, par la création d'écoles maternelles et de crèches et par la gratuité des transports et des fournitures scolaires.

Les justes revendications des anciens combattants, des prisonniers de guerre et des rapatriés méritent d'être satisfaites.

La prospérité de la Haute-Saône exige aussi :

— que des établissements scolaires et des équipements sportifs et de loisir soient construits, que Vesoul ait un hôpital moderne, que le téléphone soit partout automatisé, que les routes départementales et communales soient améliorées grâce à l'allocation aux collectivités locales d'une partie du produit de la taxe sur l'essence ;

— que la Saône soit aménagée jusqu'à Corre pour y permettre la circulation rapide de péniches de grande capacité ;

— que l'implantation d'industries, créatrices d'emplois, soit facilitée non seulement dans les villes, mais aussi, ici et là, en zone rurale.

Bien d'autres actions et réformes seront à accomplir. Je m'engage à en discuter, au moins une fois par an, au chef-lieu de chaque canton et, aussi souvent qu'il le faudra, dans le cadre des cercles d'études spécialisés, que j'organiserai avec les intéressés.

AVEC QUELLES INSTITUTIONS ?

Nous voulons que la Constitution de la V° République soit maintenue, mais respectée et que toutes les libertés fondamentales demeurent garanties. Nous estimons en outre indispensable :

— que les communes, les départements, et aussi les régions à créer, reçoivent de l'Etat, sans augmentations d'impôts, des ressources nouvelles et que leurs élus puissent librement en décider l'usage. Ainsi on pourra remédier à la bureaucratie centralisatrice ;

— que les neuf Etats de la Communauté européenne se dotent d'une monnaie commune, et, par étapes, d'une politique sociale, d'une politique étrangère et d'une défense communes. Ainsi seulement nous pourrons défendre l'indépendance et l'originalité de notre nation.

Electrices, Electeurs,

Vous ne voulez plus du Député sortant. Vous ne l'avez jamais vu — ou si peu ! — dans votre commune. En seize ans, il n'a jamais pris la parole à l'Assemblée nationale ! Comment ce silencieux aurait-il pu défendre efficacement à Paris notre Haute-Saône, qui en a tant besoin ?

Si vous voulez que votre député vous écoute et vous informe fréquemment, vous représente avec efficacité auprès des autorités départementales, régionales et à Paris. Si vous voulez qu'il ait un rôle national pour défendre vos intérêts et provoquer les réformes nécessaires.

Votez Jean-Marcel JEANNENEY

et Pierre BONNET, suppléant



Jean-Marcel JEANNENEY est né le 13 novembre 1910. Il est le fils de Jules JEANNENEY qui fut député de l'arrondissement de Vesoul de 1902 à 1909, Sénateur de la Haute-Saône de 1909 à 1940, Ministre et Président du Sénat.

Jean-Marcel JEANNENEY a été professeur de Sciences Economiques à la Faculté de Droit de Grenoble de 1937 à 1951 et doyen de cette Faculté. Il fit la guerre en 1939-1940 comme lieutenant de chasseurs alpins.

Depuis 1951 il est professeur à l'université de Paris.

Il fut Ministre de l'Industrie de 1959 à 1962 dans le premier gouvernement de la Présidence du Général de Gaulle, Ambassadeur en Algérie de 1962 à 1963, Ministre des Affaires sociales de 1966 à 1968. Elu Député de l'Isère, il devint aussitôt Ministre d'Etat, chargé des Réformes, dans ce qui fut le dernier gouvernement formé par le Général de Gaulle.

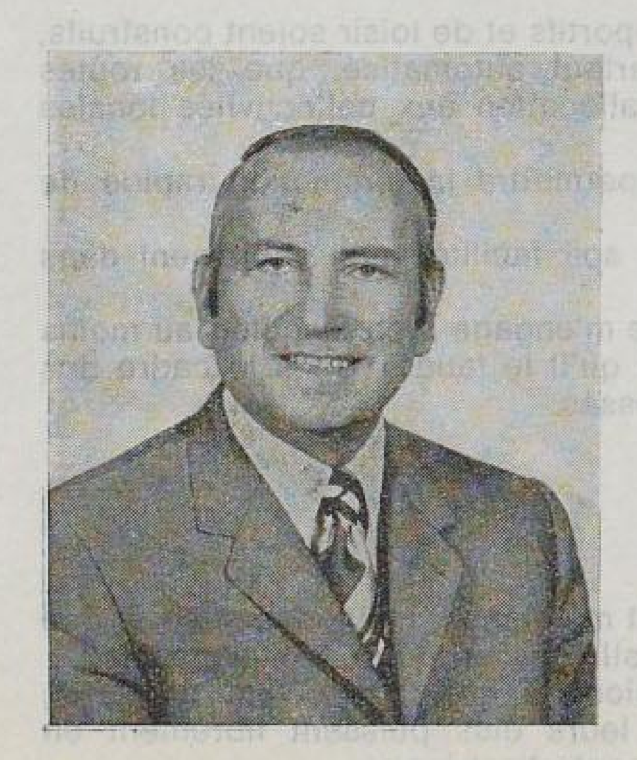
Après l'échec du Référendum d'avril 1969, n'étant plus député, il reprit son enseignement à la Sorbonne.

En 1965 il avait été élu conseiller général par le canton de RIOZ et fut réélu en 1970. En 1967 il avait été élu Maire de RIOZ et fut réélu en 1971.

Président du Conseil Général de la Haute-Saône en avril 1970, il démissionna de cette présidence en novembre 1971, en même temps qu'il démissionnait de l'U.D.R., pour marquer son désaccord avec la politique gouvernementale et reprendre sa pleine liberté d'action.

Il a adhéré au Mouvement Réformateur en novembre 1972. Il est un des membres de son Comité Directeur.

Jean-Marcel JEANNENEY est marié à Marie-Laure MONOD. Ils ont sept enfants et neuf petits-enfants.



Pierre BONNET est né le 14 avril 1926. Il est le fils de Jean BONNET qui fut Conseiller Municipal de Vaivre et Montoille de 1929 à 1965, et Maire de cette commune de 1945 à 1947 et de 1951 à 1965.

Pierre BONNET est agent général d'assurances, secrétaire du Syndicat des Agents Généraux de Haute-Saône. Il a succédé à son père comme maire de Vaivre et Montoille en 1965.

Président du Syndicat de la Vallée du Durgeon, Président du Syndicat de ramassage scolaire de Vesoul, Délégué départemental à l'Education Nationale, Membre du Comité d'expansion économique et de productivité de Franche-Comté, il est Vice-Président du District urbain de Vesoul.

Il a adhéré au Mouvement Réformateur de Haute-Saône en novembre 1972.

Pierre BONNET est marié à Janine SANTENAC. Ils ont un enfant.

Vu : le candidat

IMP. MARCEL BON - VESOUL